

LA COUVERTURE MALADIE

L'ASSURANCE MALADIE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE



MALADIES,
ACCIDENTS...

ASSURANCE MALADIE

CMU, CMU
complémentaire,
sécurité sociale pour les
personnes en emploi...



VIEILLESSE

ASSURANCE VIEILLESSE PENSIONS DE RETRAITE



CHÔMAGE

ASSURANCE ET ALLOCATIONS CHÔMAGE



CHARGE DE FAMILLE

AIDES FAMILIALES

Allocations familiales,
autres prestations
familiales

LES DÉPENSES DE SANTÉ



MÉDECIN



MÉDICAMENTS



FRAIS
D'HOSPITALISATION



EXAMENS MEDICAUX

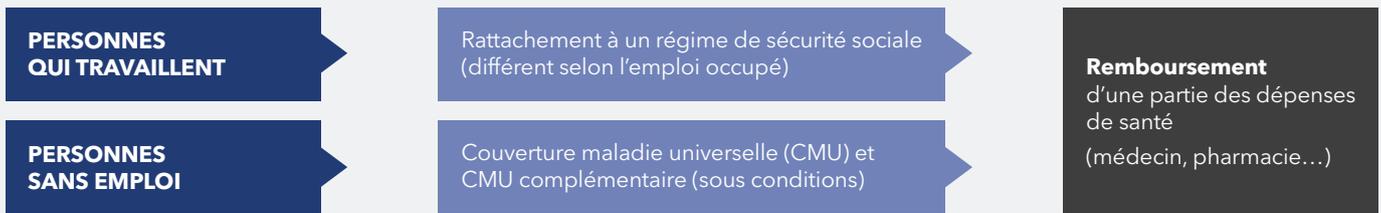


€ Remboursement
Assurance maladie

€ Ticket modérateur
(ce qui reste à ma charge) *

* Peut être pris en
charge par une mutuelle
ou grâce à la CMU
complémentaire

LA CMU, QU'EST-CE-QUE C'EST ?



Si je suis reconnu réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire ou demandeur d'asile, et sans emploi, je peux bénéficier de la CMU.

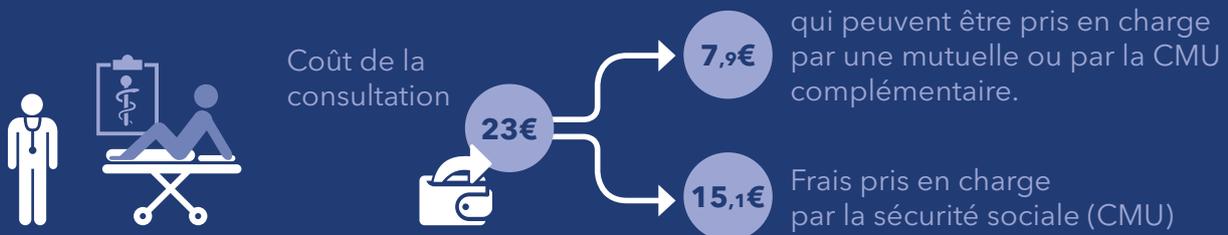
LA CMU DE BASE

Elle permet l'accès à l'assurance maladie (aussi appelée sécurité sociale). Grâce à cette couverture, les dépenses habituellement remboursées par l'Assurance maladie sont prises en charge.

LA CMU COMPLÉMENTAIRE

Certaines dépenses de santé ne sont pas remboursées par la sécurité sociale. Les personnes qui travaillent doivent payer une mutuelle (ou complémentaire santé) pour que certains de ces frais soient pris en charge.

La CMU complémentaire permet de bénéficier d'une « mutuelle » gratuite.



LES DÉMARCHES À SUIVRE

Je remplis le formulaire CERFA N° 11419*04 que j'envoie à ma Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

📄 Pièces justificatives demandées :

- + Autorisation provisoire de séjour, récépissé, carte de résident
- + Si je les ai : mon acte de naissance et ceux de mes ayants-droits.
- + Justificatif de ressources (avis d'imposition, déclaration d'impôts, justificatifs du dépôt de demande RSA...)
- + Attestation de domiciliation si je suis sans domicile fixe
- + RIB

Je dépose ma demande à la CPAM en demandant une attestation de dépôt (avec un courrier de mon référent social le demandant).

⏱ Délai de traitement :

1 à 2 mois à partir du dépôt du dossier

📅 Avant le 1er août chaque année :

réception d'un formulaire de déclaration de ressources

Renvoi formulaire de déclaration des ressources
AVANT LE 15 SEPTEMBRE CHAQUE ANNÉE

LA CARTE VITALE

C'est une carte à puce contenant les renseignements administratifs utiles à la prise en charge de mes soins.



+ **Transmission des informations relatives à mes soins à l'Assurance maladie**

+ **Remboursement plus rapide**

- ▶ Pour obtenir la carte vitale, j'ai besoin de mon **acte de naissance de l'OFPPRA**
- ▶ Quand je l'ai, j'envoie un courrier à la CPAM pour demander son envoi, avec une photocopie de mon titre de séjour et de mon acte de naissance.
- ▶ La CPAM m'enverra une demande qu'il faudra que je complète.